

Extrait du Registre des délibérations
du Conseil Municipal Séance du 14 avril 2026

DATE DE CONVOCATION : 31 mars 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS : - En exercice : 11 - Présents : 9
- Votants : 9 - Absents : 2

L'an deux mil vingt-six, le quatorze avril à 20 h 30, le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Bruno GAUTIER, le Maire, sur convocation qui leur a été adressée le trente-et-un mars deux mil vingt-six conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Membres présents : Bruno GAUTIER, Jean – Luc DECHAMP, Lydie CAUMES, Michel COURTIER, André LADET, Sophie GUITTON, Michaël DHAUSSY, Angélique MEUNIER, Corentin COURTIER.

Absent(s) excusé(s) : Laura MORLET, Cynthia LANTZ.

Pouvoirs : /

Secrétaire de séance : Jean-Luc DECHAMP.

**Objet de la délibération : Renouvellement des membres de la
commission communale des impôts directs (CCID)**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'à l'issue des élections municipales, la Commission Communale des Impôts Directs doit être renouvelée intégralement même si le maire ou les conseillers municipaux restent inchangés ou si les précédents commissaires souhaitent toujours siéger en CCID.

La désignation des commissaires intervient dans les deux mois suivant le renouvellement général des conseils municipaux.

La liste de présentation établie par le conseil municipal doit donc comporter douze noms pour les commissaires titulaires et douze noms pour les commissaires suppléants.

Monsieur le Maire rappelle les conditions requises pour être éligible :

- être de nationalité française ou ressortissante d'un Etat membre de l'Union européenne
- avoir au moins 18 ans ;
- jouir de leurs droits civils ;
- être inscrits sur l'un des rôles d'impôts directs locaux dans la commune ;
- être familiarisés avec les circonstances locales, et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux de la commission.

Il est proposé aux membres du conseil municipal de dresser la liste des membres, en nombre double, répondant aux conditions mentionnées ci-dessus pour siéger en tant que commissaires. Cette liste doit être établie à l'issue d'une délibération du conseil municipal.

Les six commissaires, et leurs suppléants en nombre égal, seront désignés, après vérification des conditions requises, par le directeur régional / départemental des finances publiques sur la liste de contribuables en nombre double dressée par le conseil municipal.

Le directeur régional / départemental des finances publiques en informera ensuite le maire, qui sera chargé de notifier la décision aux commissaires retenus.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'article 1650 du code général des impôts (CGI) qui prévoit la création d'une commission communale des impôts directs (CCID) dans chaque commune,

CONSIDÉRANT que la désignation des commissaires intervient dans les deux mois suivant le renouvellement général des conseils municipaux,

CONSIDÉRANT que dans les communes de moins de 2000 habitants, les 6 commissaires et leurs suppléants en nombre égal, sont désignés par le directeur régional / départemental des finances publiques sur une liste de contribuables en nombre double dressée par le conseil municipal,

CONSIDÉRANT que la liste de propositions établie par délibération du conseil municipal doit donc comporter 24 noms : 12 noms pour les commissaires titulaires et 12 noms pour les commissaires suppléants,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS PAR 9 VOIX POUR :

PROPOSE au directeur régional / départemental des finances publiques la liste des contribuables afin de choisir les commissaires titulaires et suppléants de la Commission Communale des Impôts Directs :

Commissaire Titulaires	Commissaires suppléants
PERAUX Alexandre	PIERRE Roger
COURTIER Michel	PIERRE Claude
DECHAMP Jean Luc	MOREIRA Marie-Rose
GUITTON Sophie	DECHAMP Coralie
MORLET Laura	GNOS Jacques
DHAUSSY Michaël	LADET Michèle
CAUMES Lydie	SOMMAIN Laurent
LADET André	GAUTIER Hervé
MEUNIER Angélique	BREANT Claude
LANTZ Cynthia	FROGNEUX Philippe
COURTIER Corentin	FROGNEUX Antoine
ANDREAE Catherine	FISCHER Rachel

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,
Ocquerre, Le 17 avril 2026

Le Secrétaire de séance,
Jean-Luc DECHAMP



Le Maire,
Bruno GAUTIER



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Date de transmission de l'acte: 20/04/2026
Date de réception de l'AR: 20/04/2026
077-217703438-DE_2026_036-DE
A G E D I

Date de transmission de l'acte: 20/04/2026

Date de reception de l'AR: 20/04/2026

077-217703438-DE_2026_036-DE

A G E D I